

Les révisions de Charte

Les révisions de Charte

"UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI"

Tous les 12 ans, sous l'impulsion de la Région, sont établis le "bilan" de la Charte des Parcs, le "diagnostic" du territoire et enfin une nouvelle Charte de Parc pour les 12 prochaines années ! C'est en mai 2006 que le Conseil régional Nord Pas de Calais a délibéré pour lancer la révision de la Charte du Parc de l'Avesnois et celle de Scarpe-Escaut. Le Parc des Caps et Marais d'Opale les a rejoint en avril 2008.

Du nouveau : L'enquête publique.

Une nouvelle procédure appelée "enquête publique" est maintenant mise en oeuvre pour recueillir la parole des habitants. L'enquête publique menée sous la responsabilité du Conseil régional permet aux habitants, pendant 1 mois minimum, de consulter dans leur mairie le projet de Charte du Parc et de faire part de leurs observations.

"spécial délégués"



les 3 mallettes des délégués des Parcs du Nord-Pas de Calais



les 3 dépliants des délégués des Parcs



Les supports d'information liés aux nouveaux projets de territoire des Parcs du Nord-Pas de Calais s'enrichissent en mai 2008 d'un nouveau dépliant "spécial délégués".